

Principes pour une réglementation des livraisons favorisant la transition énergétique

Présentation : Amélie RANTY – Chef de projets

Réalisation : Mission Stratégie & Études déplacements
Département déplacements – Nantes Métropole

Mardi de l'ORT : 1^{er} mars 2016



Une démarche amorcée, des acteurs locaux engagés

- Concertation engagée avec les acteurs locaux depuis 2012 (commerçants, transporteurs, chargeurs ...)
- Éléments de réglementation partagés et co-construits en juin 2013
→ les acteurs savent que l'accès au centre sera favorisé pour les véhicules à faibles émissions et le contrôle de la réglementation renforcé
- Contexte de la COP 21, exemplarité de Green Capital, débat transition énergétique : nouvelle réglementation à engager maintenant

Initiatives locales à souligner : des acteurs qui ont anticipé le changement de réglementation

- La Poste va desservir tout le centre-ville de Nantes en vélo et en véhicules légers électriques ou GNV dès septembre 2016
- DB Schenker et le groupe GEFCO ne desservent plus le centre-ville en camion depuis 2014, mais passent par les triporteurs nantais pour toutes leurs marchandises (via le marché aux fleurs)
- Des grands transporteurs et des PME souhaitent développer des flottes de véhicules au gaz très rapidement, en lien avec une future réglementation incitant les véhicules propres
- Le transporteur Deret livre en véhicule électrique notamment les magasins Sephora et Weldom à Nantes
- Les Boites à Vélo, entrepreneurs nantais à vélo recensent 5 entreprises de livraison à vélo



Brique essentielle d'une politique de logistique urbaine durable : Refondre la réglementation en vue d'apporter un cadre cohérent et respecté à la livraison des commerces et particuliers :

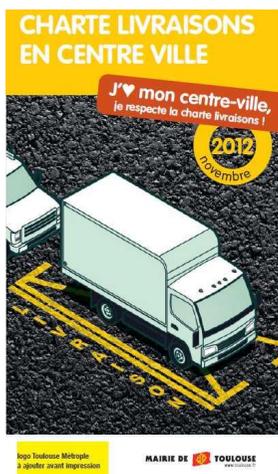
Les principes :

- Encourager la transition énergétique des acteurs économiques grâce à une réglementation incitative :
→ accès horaire élargi au centre-ville pour les véhicules à faibles émissions
- Limiter la circulation et l'occupation de la voirie par les véhicules de livraison dans le cœur métropolitain
- Simplifier la réglementation et abrogation des dérogations
- Renforcer le contrôle et faire appliquer les règles
- Favoriser l'efficacité économique des acteurs de la logistique urbaine
- Annoncer la volonté de lutter contre la présence des véhicules les plus polluants dans un second temps



Démarche d'accompagnement

- Travailler avec les professionnels et leurs représentants pour faire connaître et respecter la nouvelle réglementation, tout en impulsant des démarches de logistique urbaine durable :
 - Rédaction partagée et signature d'une charte de logistique urbaine durable, afin d'impliquer les acteurs économiques à ces évolutions
- **Interdire demain les véhicules les plus polluants et affirmer dès maintenant que l'on va vers une réglementation plus offensive dans une seconde phase**
 - Cette 1ère phase est incitative : règles renouvelées, cohérentes, partagées et incitation à la transition énergétique
 - 2ème phase à afficher dès maintenant : construire avec les acteurs le calendrier, périmètre, modalités pour l'évolution progressive du parc autorisé
- Proposition d'un appel à projets en logistique urbaine pour accompagner l'émergence de projets durables et locaux ?
- Accompagner de manière directe la transition de flottes de véhicules de livraison ou utilitaires vers des vélos :
 - Aide au déploiement de flottes de cycles pour les pros : validée en conseil métropolitain le 26 février : 400 € par cycle ou 25 % de sa valeur : vélos, bi-triporteur avec ou sans assistance électrique



A Hambourg, la livraison de pizza se fait en vélo électrique !

29 Janvier 2014 • Actualités

